

Les dispositions de la modification qui propose un taux d'emprunt préférentiel et qui fixe un plafond sont probablement réalistes. Le résultat dépassera probablement celui auquel on pourrait s'attendre si on donnait aux banques toute latitude. J'ai déjà signalé que, sur un total de 200 millions de dollars prévus pour les emprunts destinés aux améliorations agricoles, nos frais de subventionnement atteindraient environ 3 millions de dollars, ce qui ne représente pas un taux très supérieur au taux préférentiel de base auquel le gouvernement peut emprunter.

L'amendement du député aura probablement le même résultat net que la proposition du gouvernement. Comme je suis opposé à l'idée d'un taux d'intérêt variable, j'estime que son amendement ne mérite pas d'être appuyé.

**M. Gray:** Monsieur le président, le député de Calgary-Sud...

**L'hon. M. Harkness:** Centre.

**M. Gray:** ...de Calgary-Centre a demandé si le taux d'intérêt serait prescrit par le ministre ou par le gouverneur en conseil. C'est une question dont il conviendrait probablement de traiter lors de l'examen de l'article 5. Les dispositions de cet article permettront de fixer le taux d'intérêt par règlement. Cet article du projet de loi modifie l'article 6 de la loi qui confère le pouvoir au gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre, d'édicter un règlement concernant un certain nombre de questions. Si la modification appropriée est adoptée, le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre chargé de l'application de la loi, pourra prescrire le taux d'intérêt payable par l'emprunteur.

Comme le ministre de l'Agriculture l'a signalé, la mesure vise à établir une formule englobant les divers points qu'il a abordés dans ses remarques de l'autre jour, une formule flexible qui, d'emblée, permettra aux banques de réaliser un profit raisonnable et les encouragera à accorder ces prêts importants et nécessaires qu'elles ne consentiraient pas au taux d'intérêt actuel. Comme le ministre de l'Agriculture l'a signalé, si la Chambre adopte le bill proposé par le gouvernement, les agriculteurs pourront obtenir des prêts de ce genre à des taux inférieurs à ceux qu'ils paient présentement pour en obtenir, et le crédit, sous la forme exigée par les circonstances, sera plus facile.

Qu'il me soit permis de terminer en commentant le point qu'a soulevé le député de Calgary-Sud...

**M. Woolliams:** De Calgary-Centre. Le député de Calgary-Sud est de votre parti.

**M. Gray:** Cela montre que la Chambre compte plusieurs députés distingués venant de Calgary. Il est vrai que par suite de déplacements démographiques au pays, de plus en plus de députés représentent des centres urbains. Les sièges réservés aux députés ministériels de ce côté-ci de la Chambre et en face sont occupés par certains représentants très compétents de régions rurales, dont, et ce n'est pas le moindre, le ministre de l'Agriculture lui-même.

• (9.00 p.m.)

**M. Horner:** Mettez-lui une fleur entre les dents!

**M. Gray:** Je crois que tous tant que nous sommes nous devons reconnaître, que nous représentons une région urbaine ou une région rurale, ou une région mi-urbaine rurale, que nous avons le devoir de légiférer de notre mieux pour le plus grand bien des Canadiens. C'est notre devoir, que nous représentons des régions rurales ou urbaines. Le député de Crowfoot se doit de se joindre à nous pour légiférer au mieux des intérêts des populations citadines, et ceux d'entre nous qui viennent de secteurs urbains ou mi-urbains ont la même obligation vis-à-vis des ruraux du pays.

Nous avons souvent critiqué en cette enceinte les diverses formes que prend le séparatisme au Canada. Une forme de séparatisme qui tend à diviser le pays en zones urbaines et en zones rurales est sûrement aussi vilaine qu'une autre. (*Exclamations*)

Nous avons donc une obligation d'appuyer une mesure législative de ce genre, que nous venions d'une ville, d'un village ou d'une ferme. Il nous incombe de travailler ensemble pour le plus grand bien de notre pays.

**M. Woolliams:** Le secrétaire parlementaire accepterait-il de répondre à une question? Il a dit que le taux d'intérêt serait raisonnable. Si la mesure à l'étude était adoptée maintenant, sous sa forme actuelle rédigée par le gouvernement, quel serait le taux d'intérêt imposé aux cultivateurs de l'Ouest?

**M. Whelan:** Et les cultivateurs de l'Est?

**M. Gray:** Bien dit de la part du député d'Essex.

**M. Woolliams:** Eh bien, répondez à la question.